

## CHAPITRE 1 LA PROBLÉMATIQUE ET LA MÉTHODOLOGIE

MCours.com

Ce premier chapitre du mémoire de maîtrise précise la problématique et la méthodologie. Il est divisé en plusieurs sections. Il dresse d'abord un portrait sommaire de l'entrepreneuriat au Canada et au Québec et du développement régional. On abordera ensuite les objectifs envisagés, le cadre conceptuel de la démarche, soit les politiques publiques, le développement régional, l'entrepreneuriat, le questionnement de départ, la méthodologie et la grille d'analyse, l'analyse de contenu et le choix du corpus. Le cadre conceptuel expose, pour sa part, les principaux concepts retenus, soit ceux du développement régional, des politiques publiques et de l'entrepreneuriat, ceci en s'appuyant sur différents auteurs, dont les propos seront examinés.

### 1.1 L'ENTREPRENEURIAT AU CANADA ET AU QUÉBEC

Dans cette section, on présente sommairement un constat de l'entrepreneuriat au Canada et au Québec. On abordera les préoccupations politiques, publiques et scientifiques.

#### 1.1.1 Les préoccupations politiques et publiques

Dans le but de stimuler la relance économique des régions du Québec, le gouvernement du Québec s'est engagé, lors de la Rencontre économique de 2010, à lancer

une démarche pour l'élaboration d'une stratégie québécoise de l'entrepreneuriat. Ce processus interpelle l'ensemble des acteurs concernés. Comme le souligne le document, *Guide de discussions – Vers une stratégie de l'entrepreneuriat* (2010), le Québec est animé par près d'un millier d'organismes de soutien aux entrepreneurs et de promotion de l'entrepreneuriat, dont près d'une trentaine d'organismes nationaux (annexe 1), qui sont constamment à l'œuvre sur le terrain.

Le but visé par cette stratégie québécoise de l'entrepreneuriat est, selon le gouvernement du Québec (2011), de « stimuler la fibre entrepreneuriale des Québécoises et des Québécois, de tous âges, origines et secteurs, en favorisant la promotion de valeurs liées notamment à l'effort, à la créativité, à la tolérance au risque, au leadership et à la responsabilité » (MDEIE, 2011 : 6). Le gouvernement du Québec ne désirait pas que cette stratégie soit élaborée en vase clos. La première étape a consisté en une vaste consultation des intervenants de première ligne à l'œuvre tels que des organismes locaux et régionaux de développement ainsi que des entrepreneurs. Celle-ci a eu lieu dans les 17 régions administratives du Québec, à l'automne 2010. Pour susciter les échanges entre les participants, un guide de consultation a été préparé regroupant également une série de questions.

L'objectif recherché par ces consultations était de recueillir un éventail le plus large possible,

D'opinions et de commentaires sur les diverses facettes de l'entrepreneuriat, plus particulièrement en ce qui a trait à la culture entrepreneuriale, à la création d'entreprises et à leur croissance, à la relève et à la concertation des acteurs. En plus de valider les constats généraux à l'égard de l'entrepreneuriat au Québec, les principaux objectifs de la tournée étaient de mieux comprendre les enjeux et les particularités à l'échelle régionale, de bien saisir la réalité des entrepreneurs et des intervenants sur le terrain et de repérer des pistes de solution concrètes (MDEIE, 2011 : 9)

Dans l'ensemble de la démarche, plus de 700 personnes ont participé aux discussions. Cette forte participation indique bien que l'entrepreneuriat est un sujet pertinent et toujours d'actualité. Les interlocuteurs provenaient de tous les milieux et réunissaient des organismes nationaux de soutien à l'entrepreneuriat, des entrepreneurs émanant de divers secteurs socioéconomiques, du monde de l'éducation, des étudiants, des communautés culturelles, des immigrants, des syndicats, des institutions financières, des représentants locaux, etc. Même les représentants des Premières Nations et des Inuits ont été impliqués et consultés.

Cette préoccupation d'élaborer une stratégie québécoise de l'entrepreneuriat fait suite à un constat peu enviable de la situation de l'entrepreneuriat au Québec. En effet, au cours des dernières années, on constatait un ralentissement de la fibre entrepreneuriale au Québec. Cette situation peut s'expliquer par une diminution du taux de création d'entreprises et par une baisse dans les intentions d'entreprendre. Comme le souligne l'étude, *Le renouvellement de l'entrepreneuriat au Québec : un regard sur 2013 et 2018* du MDEIE, le taux d'entrepreneuriat du Québec a toujours été légèrement inférieur à celui de l'ensemble du Canada. Par rapport à l'Ontario, il est parfois supérieur, parfois inférieur par ailleurs, le nombre d'entrepreneurs de moins de « 45 ans ne cesse de décliner depuis 20 ans au Québec » (MDEIE, 2010 : 9). Ainsi, la hausse d'entrepreneurs âgés de 45 ans et plus compense le recul des plus jeunes. Toutefois, la croissance économique du Québec pour les années à venir « reposera en grande partie, sur son dynamisme à créer de nouvelles entreprises compétitives et durables, dans toutes les régions » (Gouvernement du Québec, 2001 : 6).

Or, les principaux indicateurs en matière d'entrepreneuriat laissent entrevoir, si aucun changement n'intervient, que la situation pourrait, assez rapidement, devenir désavantageuse pour le Québec. Alors que le nombre d'entreprises est relativement stable depuis une vingtaine d'années, soit autour de 180 000, on

constate, néanmoins, un ralentissement du dynamisme entrepreneurial (Gouvernement du Québec, 2011 : 6).

Comme le précise le *Rapport de consultation Vers une stratégie de l'entrepreneuriat*, le taux entrepreneurial a connu une diminution aussi bien au Québec qu'au Canada. Au Québec, ce taux est passé de « 3,4 % en 1987 à 2,9 % en 2008 » (Gouvernement du Québec, 2011 : 7). Pour leur part, les Québécois créent peu de nouvelles entreprises. Au Québec, le taux est passé de « 14,6 % en 1991 à 11,2 % en 2006. En comparaison, le taux de création en Ontario a augmenté de 13,9 % à 15,1 % au cours de la même période » (Gouvernement du Québec, 2011 : 6). Selon les mêmes sources, on constate que l'intention de créer une nouvelle entreprise ou de reprendre une entreprise, et ce au cours des 10 prochaines années est pratiquement deux fois moins élevée au Québec (7,4 %) que pour l'ensemble du Canada (13,5 %). Toujours dans le même rapport, les prévisions révèlent que 30 % des propriétaires d'entreprises au Québec se retireront d'ici 2018, soit près de deux fois plus que le taux d'entrée de nouveaux entrepreneurs (16,5 %). « Le tissu entrepreneurial au Québec se détériorera au cours des prochaines années (d'un à cinq ans) et que (sic) le rythme s'accélérera à plus long terme (de six à dix ans) » (MDEIE, 2010 : 24).

De plus, le vieillissement de la population, particulièrement marqué au Québec, fera en sorte que l'émergence de nouveaux entrepreneurs ralentira au cours des prochaines années. Les difficultés en matière de relève et le taux de survie des entreprises interpellent également les autorités publiques. Le dynamisme de création de nouvelles entreprises et la prospérité d'une région et d'un pays sont étroitement liés à l'activité entrepreneuriale, comme le soulignait Marcel Côté (2007) précédemment.

Les principaux constats dégagés lors de la tournée de consultation panquébécoise concernent en particulier le contexte de l'entrepreneuriat, l'importance de la culture

entrepreneuriale, le rôle de l'accompagnement, la préparation de la relève et une intervention concertée des acteurs de soutien.

Les discussions qui ont eu cours ont permis de faire le point sur l'état de l'entrepreneuriat au Québec et de dégager des pistes de solution qui seront au cœur de la future stratégie. La stratégie québécoise de l'entrepreneuriat devra répondre à quatre grands objectifs : développer davantage la culture entrepreneuriale, augmenter le taux entrepreneurial, accroître le taux de survie des entreprises et améliorer la transmission des entreprises.

La démarche du gouvernement du Québec démontre que l'entrepreneuriat est toujours un sujet d'actualité et un enjeu majeur pour le développement économique du Québec. On doit donc s'en préoccuper, et ce, afin de s'assurer d'une croissance économique et de prévoir une relève en entreprise.

L'entrepreneuriat individuel ou l'entrepreneuriat collectif seraient ainsi de puissants moteurs de dynamisation de la croissance économique des régions du Québec grâce à l'innovation, la création d'emplois et la productivité. Le soutien et le financement de ces deux types d'entrepreneuriat, individuel et collectif, proviennent de plusieurs sources. Les gouvernements du Canada et du Québec y jouent à ce chapitre un rôle de premier plan.

Tableau 1 : Interventions financières du gouvernement fédéral de 1988 à 2008 (quelques données)

Ministère ou instance	Programme ou mesure	Contribution et Subvention \$	Période couverte
MEIR	Entente auxiliaire Canada-Québec (1)	410 000 000	1988/1994
BFDR	IDÉE-PME (2)	22 206 000	1996/1997
BFDR	Programme de développement des collectivités (2)	12 670 000	1996/1997
BFDR	Fonds spécial de développement et d'adaptation économiques des communautés de pêche du Québec (FSQC) (2)	2 970 000	1996/1997
BFDR	IDÉE-PME (2)	61 148 000	1997/1998
BFDR	Programme de développement des collectivités (2)	12 670 000	1997/1998
BFDR	IDÉE-PME (2)	61 148 000	1997/1998
BFDR	Fonds spécial de développement et d'adaptation économiques des communautés de pêche du Québec (FSQC) (2)	5 826 000	1997/1998
BFDR	PDC – SADC du Québec (2)	12 670 000	1998/1999
BFDR	IDÉE-PME (2)	129 793 000	1998/1999
BFDR	Fonds spécial de développement et d'adaptation économique des communautés de pêche du Québec (FSQC) (2)	3 500 000	1998/1999
BFDR	PDC – SADC du Québec (2)	12 670 000	1999/2000
BFDR	IDÉE-PME (2)	133 909 000	1999/2000
BFDR	Fonds spécial de développement et d'adaptation économique des communautés de pêche du Québec (FSQC) (2)	2 325 000	1999/2000
DEC	Programme de développement des collectivités (3)	238 000 000	2002/2007
DEC	IDÉE-PME (3)	16 849 861	2002/2007
DEC	Initiatives régionales stratégiques (3)	16 130 703	2002/2007
DEC	Fonds spécial de développement et d'adaptation économique des communautés de pêche du Québec (FSQC) (3)	1 245 328	2002/2007
DEC	Programme canadien d'appui à l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine — (PCAEGIM) (3)	3 671 701	2002/2007
DEC	Mesures d'adaptation des collectivités de pêche au Québec (MACPQ) (3)	53 521	2002/2007
DEC	Initiative nationale d'adaptation économique, industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'oeuvre résineux (INAEICB) (3)	1 652 340	2002/2007
SADC du Québec	Programme de développement des collectivités (4)	20 000 000	2007/2008
DEC	Programmation régulière (3)	200 000 000	2007/2008

Sources : 1 Industrie, Sciences et Technologie Canada, 1991, p. 56-57; 2- BFDRQ, 1997, p. 18; 3- DEC, 2009, p.10; 4- Réseau des SADC du Québec, 2006, p.6.

Au tableau 1, même si les données sont très fragmentaires, on peut constater que depuis 1988, le gouvernement du Canada a contribué activement au développement régional du Québec. Différentes politiques publiques économiques et sociales ont été mises en place pour répondre aux besoins des régions. Ces programmes de développement s'adressent à tous les secteurs d'activités aussi bien économiques que sociaux. Les initiatives ont comme principal objectif de réduire les disparités entre les régions et les communautés du Québec et du Canada. Chacune des politiques publiques ou initiatives en matière de développement régional du gouvernement fédéral repose sur des budgets spécifiques et à durée déterminée dans le temps.

Tableau 2 : Interventions financières du gouvernement québécois de 1988 à 2008 (quelques données)

Ministère ou organisme	Programme ou mesure	Contribution et Subvention \$	Période couverte
MEIR	Entente auxiliaire Canada-Québec (1)	410 000 000	1988/1994
OPDQ	Le Québec, à l'heure de l'entreprise régionale (2)	820 000 000	1988/1993
SAR	Développer les régions du Québec (3)	54 000 000	1992
Ministère des Finances	La force des régions, un maillon essentiel à notre économie (4)	312 000 000	2001/2004
MAMROT	Politique nationale de la ruralité (5)	90 000 000	2001/2006
MAMROT	Politique nationale de la ruralité 2007 — 2014 (6)	280 000 000	2007/2014

Source : 1- Industrie, Sciences et Technologie Canada. 1991, p 56-57; 2- Conseil exécutif. 1988, p. 5; 3- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 1992b, p. 41; 4- Ministère des Finances. 2001, p. x; 5- Ministère des régions. 2001; 6- Ministère des régions. 2006, p. x.

Le tableau 2 présente un survol de quelques politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Québec. On peut constater que plusieurs organismes ou ministères participent au développement régional des collectivités du Québec. Sous le parapluie de grandes politiques, des budgets sont alloués directement à des

organismes régionaux et d'autres allocations budgétaires sont déconcentrées vers des ministères implantés en région. Au cours des vingt dernières, le gouvernement du Québec a élaboré plusieurs politiques publiques pour répondre aux problématiques économiques du Québec et aux agendas politiques.

Comme on peut le constater en prenant connaissance des deux tableaux ci-dessus, ces données indiquent un certain soutien à l'entrepreneuriat, mais aussi à d'autres objectifs liés aux politiques de développement rural.

### **1.1.2 Les préoccupations scientifiques**

De leur côté, les recherches sur l'entrepreneuriat ont connu au cours des dernières décennies, un engouement indéniable au sein de la communauté de chercheurs. Ainsi, dans la littérature scientifique portant sur le thème de « l'entrepreneuriat » on retrouve une multitude de définitions de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneur pour ne pas dire une certaine ambiguïté dans celles-ci.

Ce champ d'action a été adopté et étudié par des économistes, des sociologues, des psychologues, des spécialistes en sciences de gestion ou en sciences du comportement.

Les premiers travaux modernes sur l'entrepreneur, après le changement de cap de Joseph Schumpeter en faveur des grandes entreprises à son arrivée aux États-Unis, remontent aux années 1940 et 1950. Quelques décennies plus tard, des chercheurs, dont CHURCHILL (1955), COOPER (1964), STEINNEETZ (1969) ou CHICHA et JULIEN (1980), étendirent leurs réflexions aux petites entreprises. Ces travaux ont permis graduellement de comprendre que les techniques développées pour soutenir le développement des grandes entreprises ne pouvaient pas s'appliquer telles quelles aux PME (Audet et Julien, 2006 : 70).



L'entrepreneuriat est ainsi un phénomène tellement complexe que les chercheurs éprouvent toujours des difficultés à en cerner les différentes facettes. Les chercheurs en entrepreneuriat s'interrogent sur les fondements théoriques et paradigmatiques de leur discipline. Encore aujourd'hui les recherches sont nombreuses et représentent toujours une problématique en voie de conceptualisation. « C'est cependant une tâche ardue et les conclusions auxquelles arrivent ces études sont souvent discutables, sans aucun doute à cause de la difficulté que pose le sujet » (Dumais et al., 2005 : 18).

La recherche scientifique concernant l'entrepreneuriat a évolué grâce aux travaux de chercheurs anglo-saxons et francophones sur des thèmes porteurs tels que : l'entrepreneuriat individuel; l'entrepreneuriat collectif; l'entrepreneuriat familial; l'entrepreneuriat coopératif; l'entrepreneuriat féminin; l'entrepreneuriat social; l'entrepreneuriat immigré, etc.

Dumais et al. (2005) soulignent qu'il existe des formes d'entrepreneuriat collectif observables au Québec et presque partout à travers le monde. Toutefois selon Audet et Julien (2006), l'entrepreneuriat social ou collectif au Québec a été peu étudié jusqu'ici. Pourtant, il vise des comportements spécifiques liés tant aux paradigmes entrepreneuriaux traditionnels qu'aux intérêts des intervenants sociaux. Dumais et al. soulèvent entre autres le questionnement suivant,

L'entrepreneuriat, c'est-à-dire le développement de nouveaux projets ou de nouvelles activités ou le développement des activités actuelles, à partir d'une entreprise existante, fait-il partie des réalités dont il faut tenir compte si l'on cherche à mesurer l'entrepreneuriat? (Dumais et al., 2005 : 19).

Ces chercheurs soulignent les difficultés à mesurer directement l'activité entrepreneuriale. Celle-ci serait parfois observée à travers ses fruits que sont les diverses catégories d'entreprises qu'elle engendre, soit des entreprises de diverses tailles, des

entreprises familiales, d'économie sociale, la relève en entreprise ou reliées aux secteurs public ou parapublic ou aux actifs qu'ils contrôlent, signalant qu'aucune de ces manifestations de l'entrepreneuriat ne devrait être négligée. Il existerait également un lien entre l'entrepreneuriat et la croissance, la mesure de celle-ci pouvant renseigner sur la première.

Pour Dumais et al. (2005) l'activité entrepreneuriale est une « fonction » à l'intérieur du sous-système économique de la société.

Cette fonction en plus de sa composante primordiale qui est économique, a des répercussions sur le plan social, culturel, environnemental et politique. [...] La fonction entrepreneuriale peut alors être assumée par plusieurs individus au sein d'entreprises individuelles ou collectives, privées ou publiques, avec ou sans but lucratif, corporatives ou coopératives, etc. (Dumais et al., 2005 : 18).

Les déclencheurs de l'entrepreneuriat sont a priori multiples et renvoient à des niveaux d'analyse hétérogènes. Ils peuvent être psychiques, sociologiques, familiaux, économiques, culturels, politiques et idéologiques. L'entrepreneuriat ne peut se rattacher à la simple création d'entreprises, voire pour certains, à l'entrepreneur, propriétaire-dirigeant : il serait un processus collectif qui relève de divers dynamismes territoriaux.

Aujourd'hui, l'entrepreneuriat demeure encore un champ d'études en émergence. En 2010, s'est tenu à Casablanca un colloque international sur l'entrepreneuriat dont le thème était *À la recherche de la performance – de l'auto-entreprise à la PME partenariale*. On y traitait des sujets comme l'entrepreneuriat en économie solidaire et sociale, un entrepreneuriat singulier nécessitant une approche de la performance spécifique, l'accompagnement des femmes entrepreneures.

En 2012, se tiendra à Brest le 11e Congrès international francophone en entrepreneuriat et PME. Le thème *Grandeur et servitudes de la recherche en Entrepreneuriat – Regards via le prisme de la performance*. Les questions abordées feront l'objet d'une attention particulière sur les sujets suivants : les diversités culturelles expliquent-elles les différentes conceptions de la performance? Quelles sont les modalités d'accès à la performance en entrepreneuriat? L'auto-entreprise est-elle une arme performante de lutte contre la crise? Peut-on apprendre à entreprendre et être performant? La reprise d'entreprise est-elle vraiment moins risquée que la création?

Comme on peut le constater, l'entrepreneuriat est un champ d'études complexe et toujours un sujet d'actualité pour les chercheurs. La question de l'entrepreneuriat rejoint un vaste ensemble des préoccupations publiques et scientifiques. Pour les gouvernements, il en demeure toujours un enjeu important.

## **1.2 LE DEVELOPPEMENT REGIONAL AU QUEBEC**

Comme souligné précédemment, les politiques publiques en matière de développement régional au Québec auraient été marquées par quatre grandes périodes.

Entre 1900 et 1960, l'État québécois commence à intervenir, quoique timidement, en matière de politique régionale. Ces interventions n'ont pas l'allure d'une action concertée, mais procèdent selon la logique de chaque ministère. De plus, ces interventions ne s'inspirent pas d'une philosophie générale de la régionalisation, mais plutôt de la nécessité de tenir compte des différences géographiques d'un si vaste territoire formé d'espaces régionaux qui ont peu de liens les uns avec les autres, particulièrement dans le cas des régions périphériques. Les principales interventions de l'État concernant les espaces régionaux visent l'exploitation forestière, la colonisation, l'agriculture, la voirie, la justice et le tourisme (Harvey, 1996 : 128-129).

Les politiques des années 1960 à 1980 ont été marquées par le contexte de la Révolution tranquille et une approche centralisatrice et hiérarchique. L'État se développait et c'était l'époque de la théorie des pôles de croissance.

Pour Marcellin, Martin et St-Cerny (2004), la période de 1985 à 2003 fut marquée par le modèle partenarial ouvert à la société civile : nouvelles approches du développement régional et local.

L'approche du développement local fait partie d'une famille de théories de développement « par le bas », tout en possédant des caractéristiques distinctives, se rejoignant sur plus d'un aspect. Les différentes approches du développement local centrent leur attention sur le capital humain local capable de constituer un avantage comparatif pour la région (Marcellin, Martin, St-Cerny, 2004 : 35-36).

Les années 2003 à nos jours sont sous le modèle néolibéral du développement régional et local. Les politiques publiques en matière de développement régional impliquent le citoyen. On parle alors de développement local.

- La période de 1935-1959

Avant 1960, le Québec était profondément influencé par une vision traditionnelle de la « ruralité » et du rôle des régions. Cette vision s'est transformée à la faveur de la Révolution tranquille, alors que les « révolutionnaires tranquilles » furent très influencés par le Rapport HMR dont l'incarnation la plus connue est celle de l'application des « pôles de croissance » au Québec. Comme le soulignent Marcellin, Martin, St-Cerny (2004), le Québec connaissait des difficultés économiques importantes, « la « vision pôle de croissance » a progressivement fait place à la « vision développement local », plus modeste

dans ses objectifs, prônant une responsabilisation des régions à l'égard de leur propre développement économique et social » (Marcellin, Martin et St-Cerny, 2004 : 37).

Durant cette période, les gouvernements fédéral et provincial ont mis de l'avant des mesures qui soutenaient l'atténuation des disparités régionales. La volonté du gouvernement fédéral de participer au développement des régions s'est confirmée lors de la grande crise économique des années trente et s'est intensifiée après la Seconde-Guerre. En 1940, le gouvernement du Canada instaura le système de transfert entre les provinces à la suite du rapport Rowell-Sirois de 1940 (Webster, 2011 : 1).

L'arrivée au pouvoir, en 1936, de Maurice Duplessis de l'Union Nationale mis fin à un règne de 40 ans des libéraux. Le gouvernement de Maurice Duplessis a maintenu le Québec dans une politique de droite ultraconservatrice jusqu'à la Révolution tranquille.

Selon Gagnon et Montcalm (1992), le gouvernement de Maurice Duplessis, s'appuyant sur l'imaginaire antiétatiste, s'est opposé à un modèle de développement appelé fordisme caractérisé par une forte intervention de l'État. En effet, Duplessis estimait que le rôle de l'État est d'encourager l'initiative privée. Il était donc nécessaire d'inviter massivement le capital étranger puisque les efforts entrepreneuriaux du Québec étaient insuffisants. Il était contre l'idée d'un État-providence, car il a toujours refusé d'instaurer et de lancer dans de nouveaux programmes d'assistance sociale. Il n'existait ainsi aucune manière de développer économiquement le Québec que d'inviter les investisseurs étrangers à déployer du capital pour l'exploitation des projets de grande envergure comme des mines, des barrages et de grandes manufactures. L'application assez libérale des politiques économiques faisait en sorte que les groupes sociaux et économiques n'ont pas eu ou très peu de pouvoir sur les orientations du gouvernement.

Cette période fut marquée par la dernière vague de colonisation du Québec et par le développement d'infrastructures telles que le réseau routier et l'électrification. Comme la crise économique se poursuivait, le Québec était à la recherche de solutions. Par le retour à la terre et la colonisation des nouveaux territoires au Québec, l'agriculture était proposée comme solution au chômage chronique. Grand défenseur de la tradition rurale, Maurice Duplessis a plaidé pour un élargissement du domaine cultivable dans la province.

Au cours de la période de 1945 à 1960, dominée par l'Union nationale idéologiquement conservatrice du premier ministre Maurice Duplessis, l'économie québécoise connut une expansion spectaculaire alors que l'exploitation des ressources naturelles prenait une part de plus en plus importante dans l'économie industrielle de l'Amérique du Nord.

Le gouvernement de l'Union nationale de Maurice Duplessis adoptait des politiques conservatrices au plan social et limitait les interventions de l'État. Les politiques publiques en matière de développement régional de ce gouvernement encourageaient le développement d'entreprises privées, souvent étrangères. L'État était alors presque absent du développement régional au Québec.

- La période de 1960 à nos jours

Depuis le début années 1960, les politiques publiques en matière de développement régional se sont succédé au gré des gouvernements en place, des programmes politiques et des différentes conjonctures économiques. La planification du développement régional était au départ à toutes fins absentes des préoccupations et des modalités de gestion des gouvernements. « Tout compte fait, ce qui était bon pour l'entreprise était nécessairement bon pour la région concernée, que ce soit une région urbaine ou dite périphérique ou ressource » (Gagné, 2001:175).

C'est au cours des années 70 que le gouvernement fédéral a eu l'idée de doter les collectivités rurales d'outils leur permettant de prendre en main le développement de leur communauté. Les années de 1960 à 1975 ont été marquées par les travaux du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) et du Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ), et par une entente signée entre les gouvernements fédéral et québécois. Cette entente mettait en œuvre un programme de développement pour la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Deux organismes gouvernementaux ont été mis sur pied pour la coordination et l'animation soit l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) par le gouvernement du Québec et pour le gouvernement du Canada le Ministère de l'Expansion économique régionale (MEER).

En 1974, l'OPDQ lançait la démarche des schémas et des plans régionaux de développement, et ce, pour l'ensemble du Québec. C'était la première fois qu'un processus visant le développement régional couvrait l'ensemble du Québec. Le gouvernement fédéral, pour sa part, revoyait son approche en matière de développement en modifiant son processus d'élaboration de programmes et de projets. Une Entente de développement Canada-Québec fut alors signée en 1974.

La coopération fédérale-provinciale en matière de développement régional va prendre une autre forme à compter des années 1980. [...]. Les gouvernements ne se préoccupent plus de l'atténuation des disparités territoriales. L'élimination des dettes publiques et la lutte à l'inflation relèguent au second plan les problèmes de chômage, de faible niveau de revenu et de diminution de population dans les vastes régions rurales du pays (Dugas, 2003 : 7).

Concernant les années 1976 à 1990, cette période fut marquée par un virage idéologique des acteurs publics. On donna une place importante aux interlocuteurs socioéconomiques en tenant compte des propositions d'interventions et de projets provenant des intervenants locaux et régionaux du développement territorial.

Au début des années 1980, le Québec a connu une série de bouleversements dans les différentes politiques publiques en matière de développement régional. « Ces changements découlent d'une remise en question des structures de planification et de gouvernance régionale érigées depuis le début la Révolution tranquille » (Dionne et Klein, 1993 : 221).

En 1981, le gouvernement du Canada mettait en place le programme ADEL (Aide au développement économique local). La mission de cet organisme était le développement et la création d'emplois dans les milieux défavorisés, la création d'un fonds d'investissement en vue d'accorder aux PME une aide financière et la création d'une société qui dispenserait des services d'aide technique pour le développement des entreprises.

En 1984, comme le précise la SADC de Gaspé-Nord, le gouvernement fédéral changea le nom du programme pour la Société de Croissance Locale de l'Emploi. Entre-temps, le gouvernement intéressé par le fonctionnement du système de développement des collectivités, mis en branle en Europe depuis les années 1970, décida alors d'initier un système semblable au Canada par la création des Comités d'aide au développement des collectivités (CADC). Les CADC fournissaient aux collectivités, aux individus et aux organismes du territoire des services d'intégration, d'information, de planification et d'action en matière de développement socio-économique local.

Au Québec, sous un gouvernement à majorité péquiste, nous avons vu naître en 1979, *Bâtir le Québec* sous la direction de Bernard Landry, ministre d'État au développement économique et le plan d'action *Virage technologique* en 1982. On mettait alors l'accent sur les nouveaux secteurs économiques en forte croissance, sans pour autant délaisser les secteurs traditionnels. Ces derniers devaient également prendre le virage technologique. Plusieurs centres de recherche appliquée et des centres collégiaux spécialisés (14) ont été mis en place pour favoriser la Recherche et le Développement (R&D) de concert avec les entreprises.



Nous ne pouvons entreprendre l'étude des différentes politiques gouvernementales sans aborder la première politique du gouvernement du Québec. Celle qui a marqué le début d'une nouvelle vision du développement régional. *Le choix des régions* était un document de consultation publique proposé et déposé par le ministre François Gendron, sous un gouvernement du Parti québécois, en 1983. Cet énoncé fut reconnu comme la première vraie politique de développement régional au Québec.

*Le choix des régions* dégagait une vision nouvelle. [...] L'idée maîtresse était de s'assurer de l'articulation de la réflexion, de la prise de décision et de l'action au plan régional, le tout dans un cadre de renforcement de la capacité régionale d'influencer les décisions et de concertation des forces vives du milieu. Cette orientation a été confirmée quand parut en 1988 le document intitulé « À l'heure de l'entreprise régionale », qui stipulait que l'on chercherait à susciter le développement et l'éclosion de l'entrepreneuriat en améliorant la formation des chefs d'entreprise et de leur personnel, en favorisant l'accès au capital de risque et la circulation de l'information économique et d'affaires (Joyal, 2002 : 20).

C'était la première fois que le gouvernement impliquait le citoyen dans la mise en œuvre d'une politique publique. Les acteurs régionaux et locaux étaient au centre de la démarche. Gagné souligne,

Le choix des régions, publié en 1982, annonce officiellement les intentions gouvernementales qui mettaient en évidence le souci de développer les régions par les régions et de favoriser la mise en œuvre des choix régionaux. L'idée maîtresse était de s'assurer de l'articulation de la réflexion, de la prise de décision et de l'action au niveau régional dans un cadre de renforcement de la capacité régionale d'influencer les décisions et de concertation des forces vives du milieu. Il s'agissait d'une proposition d'équilibrer la présence gouvernementale en région et la présence régionale à Québec (Gagné, 2001 : 172).

C'est dans cette période que nous avons vu naître les Sommets socioéconomiques qui exprimaient une nouvelle philosophie gouvernementale, soit un partenariat entre le gouvernement et la population régionale. Ces sommets socioéconomiques ont donné l'opportunité aux différentes régions du Québec de proposer un vaste éventail de projets touchant tous les secteurs de l'activité socioéconomique. Robert souligne,

Cet énoncé de politique mettait de l'avant une nouvelle approche face au développement régional en proposant que, désormais, l'État se confine dans un rôle de soutien et d'encadrement, tout en affirmant la place prépondérante des dynamismes locaux et régionaux dans le processus du développement régional (Robert, 1995 : 42).

La décentralisation constituait l'enjeu majeur de cette politique et mettait en évidence la nouvelle relation que le gouvernement désirait établir entre les régions et les municipalités régionales de comté (MRC) et lui-même. La concertation passait du plan municipal ou intermunicipal au plan régional. Trois grands acteurs étaient interpellés : la grande entreprise, le gouvernement et les intervenants régionaux. Ici, la PME et la PPE étaient reléguées au même rang que des intervenants régionaux.

En 1983, au Québec, on a vu naître la politique publique, *Aménager l'avenir : les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire*. Cette politique s'inscrivait dans la suite de la loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1978. Cette loi proposait la création des Municipalités régionales de comté (MRC) et un nouveau découpage du territoire québécois en fonction des « régions d'appartenance ». Dorénavant, les MRC regroupaient les villes, les villages et les paroisses de leur territoire et remplaçaient les anciens Conseils de comté où seuls les villages et paroisses étaient regroupés.

Depuis le début des années 1980, plus précisément de 1980 à 1987, les politiques publiques fédérales et québécoises en matière de développement régional ont été orientées vers un développement par et pour les régions du Québec. En 1982, le gouvernement du Canada abolissait le MEER et créait le ministère du Développement économique régional. Son principal mandat était de coordonner les efforts du gouvernement fédéral au profit des régions. En 1984, le gouvernement fédéral abolissait le ministère du Développement économique régional pour la création de quatre agences de développement, soit le Bureau de diversification économique de l'Ouest canadien, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario et l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec. En 1987, les CLE furent incluses dans le nouveau Programme de développement des collectivités (PDC) avec les CADC, sous le nom de Centre d'aide aux entreprises (CAE). Chacun évoluait dans un créneau spécifique à sa raison d'être : CADC, le développement local, et CAE, le développement de l'emploi et le service aux entreprises.

Bourque (1999), précise que les années 1980 à 1994 auraient été caractérisées par une gouvernance partenariale. Des politiques publiques en matière de développement régional impliquant le citoyen ont vu le jour. On parlait alors du développement par le bas. Le rôle de l'État s'était transformé passant d'un système d'intervention étatique à des orientations mettant davantage l'accent sur le rôle de la société civile. L'État se faisait accompagnateur et il ne jouait plus un rôle interventionniste. Les politiques publiques en matière de développement régional impliquaient les agents socioéconomiques du milieu. Les acteurs du milieu participaient à l'élaboration de la stratégie de développement de leur région. Les gouvernements devenaient un partenaire et un accompagnateur de la démarche régionale.

Ces organismes avaient et ont encore comme principal mandat de planifier et de mettre en œuvre des outils pour développer et promouvoir leur territoire d'action.

Les gouvernements provinciaux, pour leur part, manifestent en effet peu d'enthousiasme envers l'idée de stratégies ou de programmes nationaux. En général, ils perçoivent la planification du développement régional comme relevant de leur compétence et ils semblent plus près des régions à problèmes que ne le serait tout organisme national et qu'ils (sic) comprennent mieux les priorités et les besoins régionaux (Webster, 2011 : 1).

Ce changement de cap visait à rendre les politiques plus efficaces, à porter une attention particulière à l'entrepreneuriat local et à appuyer les petites entreprises aussi bien dans leur développement au plan du marketing que dans la recherche et le développement.

En 1997, on a vu naître les CLD, organismes cadrant avec la notion du développement local. Cette même période a été marquée par une réorganisation des ministères voués au développement régional et par deux politiques. La première politique, était alors annoncée *Développer les régions*. Cette politique misait sur la participation des acteurs du développement régional et local. En 1997, une seconde politique fut élaborée soit la *Politique de soutien au développement local et régional* qui venait bonifier la première politique. Les nouvelles politiques de développement régional, dans les années 90, viennent de la nécessité de faire face aux nouvelles tendances lourdes. En 1995, le gouvernement fédéral décida de fusionner les CADC avec les CAE et d'en changer l'appellation pour Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). La nouvelle société conserve toutefois la même visée que ses prédécesseurs, soit de stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir. Malgré tous ces chambardements, l'organisme poursuit sa mission.

Au début des années 2000, le gouvernement du Québec lança sa toute première politique sur la ruralité.

Dans les politiques du gouvernement du Québec, encore aujourd'hui, des objectifs de la politique *Le choix des régions* font partie des politiques publiques en matière de

développement régional telles qu'une main-d'œuvre qualifiée, la recherche de créneaux d'excellence, le développement du secteur de la haute technologie (innovation) sans oublier la diversification de la base économique des collectivités des régions du Québec.

Cette période fut marquée par un État qui désirait jouer un rôle d'accompagnateur plutôt que celui d'un entrepreneur. La concertation sectorielle et régionale fait partie de sa démarche. Ces politiques impliquaient les différents acteurs régionaux.

### **1.3 LES OBJECTIFS DE RECHERCHE**

Le but principal de la production de ce mémoire est d'approfondir la question de l'entrepreneuriat. Le champ de recherche touche les discours du fédéral et québécois en matière de développement régional pour les gouvernements du Canada et du Québec, et ce, pour la période de 1988 à 2008.

L'étude des politiques publiques, de l'entrepreneuriat et du développement régional n'est pas simple, mais peut être riche. Elle peut permettre d'émettre certains constats et d'identifier certains enjeux reliés à ce questionnement. En l'abordant selon une approche cognitive, l'objectif de la recherche est de parvenir à démontrer l'importance du thème de l'entrepreneuriat dans l'évolution même des politiques publiques en matière de développement régional.

Les objectifs généraux de la présente recherche sont de dégager un cadre théorique pertinent en lien avec les politiques publiques, le développement régional et l'entrepreneuriat et d'en comprendre les liens. Dans un second temps, on analysera l'évolution des politiques publiques et le phénomène du développement régional et l'entrepreneuriat.

Les objectifs spécifiques du mémoire sont :

- de s'approprier des principaux concepts des politiques publiques, du développement régional et de l'entrepreneuriat;
- d'analyser les politiques publiques en matière de développement régional des gouvernements du Canada et du Québec, et ce, en regard de l'entrepreneuriat et des termes associés;
- de recenser et d'analyser les contenus des politiques publiques en matière de développement régional afin de dégager et de comparer leur évolution.

La période couverte par l'étude s'étend de 1988 à 2008 et vise les politiques publiques en matière de développement régional des gouvernements du Canada et du Québec.

#### **1.4 LE CADRE CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE**

Dans cette partie du mémoire, nous abordons les politiques publiques, le développement régional et l'entrepreneuriat. Ce mémoire permet d'examiner l'évolution des idées relatives à l'entrepreneuriat à travers les politiques publiques canadiennes et québécoises en matière de développement régional au Québec. Un survol des propos et des principaux auteurs traitant de ces sujets a été fait.

L'étude des politiques publiques, du développement régional et de l'entrepreneuriat représente un défi de taille. L'intervention gouvernementale dans l'économie des différentes régions du Québec est ancrée dans le système politique. Il en a découlé une longue série de politiques régionales tant fédérales que québécoises.

### 1.4.1 Les politiques publiques

Les gouvernements du Canada et du Québec ont tous les deux une longue tradition d'interventions publiques dans différents domaines. En ce qui concerne le développement régional, Lévesque (2004) souligne que les gouvernements fédéral et québécois ont conçu différents outils, moult mesures et programmes à l'intention des régions les plus défavorisées tout particulièrement pour les régions ressources ou périphériques du Québec. Au fil du temps, comme le souligne Muller, « non seulement les domaines d'actions de l'administration se sont étendus et multipliés, mais les techniques utilisées par les décideurs publics se sont diversifiées et sophistiquées » (Muller, 1990 : 7).

- Qu'est-ce qu'une politique publique?

Les définitions de ce qu'est une « politique publique » varient, mais selon Lemieux, celles-ci concerneraient toujours l'un ou l'autre des éléments suivants : « les acteurs et les activités, les problèmes et les solutions » (Lemieux, 1995 : 3).

Meny précise qu'une politique publique se présente « comme un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique » (Meny, 1989 : 9). La société est alors la somme de tous les secteurs doublés d'espace géographique. Pour sa part, Proulx (1996) définit une politique publique par un programme d'action, de méthodes et de moyens, par une mobilisation d'acteurs et d'institutions, et ce, dans un but plus ou moins précis.

Selon Lemieux, l'expression « politique publique » est réservée pour « désigner la régulation ou la tentative de régulation des situations qui présentent des problèmes publics, qui ont des conséquences externes, qui débordent le ou les acteurs impliqués » (Lemieux,

1986 : 5). Les politiques publiques consistent en des processus de stabilisation d'une ou des situations qui font problème. La formulation ou élaboration d'une politique publique vise à traduire des mesures ou des outils qui répondent aux problèmes « pour réguler l'environnement externe ou l'environnement interne. [...] Pour sa part, la mise en œuvre d'une politique consiste en l'application de ces mesures aux situations qui font problème » (Lemieux, 1995 : 21).

Les politiques publiques ne sont pas que des actions gouvernementales au sein d'une collectivité ou d'une société, mais également au sein d'un territoire. Toutefois, Muller affirme que le concept de politique publique est indissociable de celui de sectorisation.

Il y a politiques publiques lorsqu'une autorité politique locale ou nationale tente, au moyen d'un programme d'action coordonné, de modifier l'environnement culturel, social ou économique d'acteurs sociaux saisis en général dans une logique sectorielle (Muller, 1990 : 25).

Lemieux (1995) souligne qu'une politique publique est alors composée d'activités orientées vers la solution de problèmes, et ce, par des acteurs politiques dont les relations sont structurées, le tout évoluant dans le temps. Chaque politique publique vient traiter d'un problème et tend à délimiter un domaine spécifique d'intervention.

- Les dimensions cognitives des politiques publiques

L'approche cognitive des politiques publiques a pour objectif d'articuler sur le plan théorique la question du désajustement ou du changement de l'action publique que l'on



peut observer dans des secteurs ou dans la société. Elle vise à construire une théorie du changement.

Pour Muller (2005), l'approche cognitive confirme que la théorie du changement est essentielle pour donner un sens aux changements perpétuels de l'action gouvernementale dans des secteurs toujours plus nombreux. L'analyse cognitive des politiques publiques propose une « théorie du changement qui tente de mettre à jour les mécanismes concrets par lesquels se combinent les effets de structure qui contraignent les acteurs et la liberté dont bénéficient ces derniers dans les relations qu'ils entretiennent avec d'autres acteurs » (Muller, 2005 : 187), et ce, dans la formulation et la mise en œuvre des politiques. Delay, souligne pour sa part, que

La politique de développement régional se prête à une approche cognitive en ce que celle-ci permet d'envisager les politiques publiques non pas (seulement) comme façon de « résoudre des problèmes », mais comme construction de « cadre d'interprétation du monde ». Ainsi, l'analyse des politiques de développement régional suivant une approche cognitive devrait renouveler et enrichir notre connaissance de ces politiques et plus largement, elle devrait démontrer leur *charge* en tant que vecteur d'interprétation et de représentation du monde et donc leur importance dans le processus de construction du rapport de l'humain au monde (Delay, 2008 : 49-50).

L'analyse cognitive des politiques publiques peut-elle représenter la base de la théorie du changement de l'action publique? Selon Muller (2005), l'ambition de la théorie du changement est d'essayer d'expliquer l'apparition de problèmes et que certaines solutions s'imposent à travers le processus de « policy making ».

- La complexité des politiques publiques

Selon Muller, « il est indispensable de revenir à l'une des caractéristiques fondamentales des sociétés modernes : leur complexité » (Muller, 2005 : 158). Ces sociétés modernes sont condamnées à trouver des mécanismes pour faire face à leur complexité. Celle-ci s'explique partiellement par leur degré de caractérisation toujours croissant. Il mentionne que la différenciation de la société entraîne une mutation de la place de l'individu dans la société en même temps que la division du travail conduit à un renforcement du rôle de l'État.

L'État est une organisation centralisée et rationnelle qui affirme les fonctions de coordination et de régulation à l'égard de la société. Les politiques publiques occupent une place de plus en plus centrale dans l'espace public : elles constituent le lieu où est concrètement mise en œuvre cette action des sociétés modernes sur elles-mêmes (Muller, 2005 : 163).

Dans son ouvrage, *Les politiques publiques*, Muller (1990) traite de l'abandon de la logique territoriale, qui, selon lui, prévalait avant l'avènement de l'État moderne ou des sociétés dites territoriales au profit de la logique sectorielle comme étant un facteur ayant contribué au développement des politiques publiques. « On assiste donc au passage d'une logique horizontale (celle du territoire) à une logique verticale (celle des acteurs). On peut dire aussi que l'on passe d'une prévalence de la dialectique centre périphérie à une domination de la logique global/sectoriel » (Lemieux, 1995 : 3).

Ce processus de sectorisation de la société amène de nouveaux modèles d'intervention étatique, à travers la naissance des politiques sectorielles. Ces dernières visent alors à maintenir au sein des différents secteurs un minimum de

cohésion sociale qui était assurée par la territorialité. « Il faut donc se représenter la société comme une sorte d'enchevêtrement de secteurs qui se recoupent et se superposent, rendant l'analyse très délicate » (Jobert et Muller, 1987 : 56).

L'approche sectorielle ou par silo permet de rappeler que toute politique publique correspond à un processus de découpage où les problèmes à traiter sont identifiés. Ces derniers font alors l'objet d'une politique publique découlant des désajustements entre les différents sous-systèmes ou secteurs constituant la société. Les politiques publiques présentent-elles alors une vision du secteur à traiter ou du domaine concerné et répondent-elles également à l'agenda des gouvernements?

Jobert et Muller (2005) soulignent qu'une société sectorielle est une société susceptible de connaître des changements permanents. « Chacun de ces sous-systèmes tendant à se constituer en un univers de sens et d'action autonome dominé par des acteurs défendant des intérêts particuliers liés à une représentation spécifique de leur place dans la société » (Muller, 2005 : 168). Cette évolution peut être une menace pour l'unité et la cohésion de la société.

Cette action de découpage en « secteurs » permet de mobiliser les acteurs spécialisés capables de définir des modes d'action en fonction d'un diagnostic sur les problèmes et par le fait même d'élaborer des solutions. Dans chaque domaine ou secteur, il faut déterminer les rapports de forces et les compromis constituant le leadership du secteur. Ces experts de différents secteurs vont intervenir, individuellement ou collectivement, et représentent un milieu essentiel à l'étude de la politique correspondante. Ces secteurs se définissent comme des combinaisons « de rôles sociaux structurés autour d'une logique verticale et autonome de reproduction que sont les secteurs industriels, le secteur agricole, les secteurs "sociaux" (santé, action sociale...), les divers secteurs professionnels... » (Jobert et Muller, 1987 : 18).

Muller (2005) considère qu'il y aura changement de politique publique lorsque l'on pourra constater les trois changements suivants :

Un changement des objectifs des politiques et, plus généralement, des cadres normatifs qui orientent l'action publique; un changement des instruments qui permettent de concrétiser et de mettre en mouvement l'action publique dans un domaine; un changement des cadres institutionnels qui structurent l'action publique dans le domaine concerné (Muller, 2005 : 156-157, nous soulignons).

Ces trois types de changement se retrouvent-ils dans les politiques publiques retenues dans le cadre de la présente recherche?

La politique publique peut ainsi se dessiner sous un ensemble de pratiques et de normes venant d'un ou plusieurs acteurs publics lesquels dépendent des modes d'intervention, des réglementations, des discours. Elles sont recommandées, ou renvoient à des finalités, à des choix de valeurs explicités par l'autorité publique. Il est difficile de trouver un domaine d'action publique pour lequel la contrainte du changement ne se pose pas.

Selon Muller (2005), en situation de changement, une attention doit être portée aux modalités de mise en œuvre d'une politique publique en matière de développement régional. Il faut éviter les pièges fréquemment rencontrés dans la planification traditionnelle du développement régional. La conception, les objectifs et les orientations sont élaborés de manière très générale alors que les mesures, programmes ou initiatives sont énumérés de manière très précise, mais sans définition claire des responsabilités. Cette situation conduit à la coupure déjà évoquée entre la planification et la mise en œuvre.

C'est la raison pour laquelle il convient d'élaborer des plans d'action opérationnels concrétisant les grands objectifs en objectifs opérationnels et résultats pouvant être atteints, ce qui permet alors d'assurer un suivi et une évaluation. Dans ces processus de

changements, il y a nécessairement divergences de vues, car des intérêts sont en jeu, des valeurs sont remises en question. Il faut que les responsables politiques expriment une volonté réelle pour le développement régional afin de susciter une qualité d'adhésion des acteurs régionaux.

Les multiples évolutions et changements des politiques publiques en matière de développement régional, tant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement québécois, semblent être encadrés par les contraintes liées entre autres par la gestion de l'État, les finances publiques, les préoccupations politiques, les exigences de la machine administrative et les préférences du personnel politique en place. L'analyse des interventions gouvernementales en matière de développement régional nous amène à penser que les gouvernements fonctionnent, dans ce domaine, par essais et erreurs, par tâtonnements.

#### **1.4.2 Le développement régional**

Le développement régional est une notion relativement récente, « née dans les pays occidentaux à la faveur de la relance économique qui a succédé à la grande crise des années 1930 » (Jean, 1989 : 9). Comme nous l'avons décrit précédemment, au Québec, le développement régional est marqué politiquement par les relations fédérales-provinciales.

Depuis plus de 50 ans, la politique fédérale de développement régional a favorisé les interventions dans des zones rurales en difficulté, le développement des régions par diverses stratégies telles que celles des pôles de croissance, la mise en place d'infrastructures, etc.

Tandis que pour le gouvernement du Québec, on constate une succession de politiques publiques en matière de développement régional telles que l'approche combinant la planification et la participation dans les années 1960, la philosophie des pôles de

croissance des années 1970 et enfin, pour les années 1980, la valorisation des initiatives issues du milieu lui-même et la concertation des acteurs au plan local et régional.

- La théorie du développement

Comme le souligne Côté (1989), les chercheurs et les scientifiques du domaine ont pu compter sur un bagage théorique en expansion. Jusqu'à la fin des années 1970, le développement était conçu en termes nationaux. Julien rappelle qu'il y a 40 à 50 ans,

On ne parlait pas de développement régional, mais plutôt du développement économique en général. Les théories discutées devaient s'appliquer autant à la nation qu'aux régions, la richesse nationale favorisant automatiquement celle des régions. À ce moment, on limitait l'analyse aux meilleurs moyens pour satisfaire les besoins physiques de la population sur tout le territoire (Julien, 1997 : 31).

Les politiques de développement permettaient, au début des années 1960, de satisfaire les besoins des régions les plus démunies, en tenant compte de leurs particularités, sans compromettre celles des autres régions dans une stratégie intégrée pour l'ensemble des communautés.

On entend par le développement « la capacité d'un pays ou d'une région non seulement à répondre aux différents besoins du plus grand de ses habitants, mais aussi à respecter, à valoriser les possibilités présentes et futures » (Julien, 1997 : 9). Ces différentes politiques de développement ont provoqué un changement intense de la base économique de certaines régions.

Boucher (2005) souligne, pour sa part, dans son mémoire de maîtrise *Analyse de l'approche « horizontale » dans les politiques publiques de développement régional au Québec de 1983 à 2001 : vers une vision horizontale* que « les mesures publiques mises de l'avant par les acteurs politiques sont donc souvent regroupées sous le vocable « développement ». On y ajoute par la suite des « secteurs » particuliers : social, économique, culturel, local régional, etc. » (Boucher, 2005 : 15).

- Le développement régional et les politiques publiques

Au-delà de sa dimension économique, sociale, culturelle, spatiale et durable, le développement régional est souvent interprété comme un processus de transformation qui accompagne la croissance dans une évolution à long terme. Selon Dugas (2005), toutes les politiques et les programmes en matière de développement régional n'ont pas réussi à corriger les problèmes économiques. Par contre, ces années ont servi à restructurer le territoire et à le doter d'outils qui devaient favoriser le développement.

Le développement régional est l'objet de politiques et également de nombreux efforts théoriques. Au début des années 1980, le développement régional, comme champ de recherche, a connu un changement important en s'orientant de plus en plus sur les dynamismes locaux. Pour plusieurs chercheurs tels que Côté et al. (2005) dans le document *Développement économique et régional*, la notion de développement régional est une question, non seulement d'économie, mais qui touche également des dimensions sociales, institutionnelles et même politiques.

Comme le souligne Côté (1989), du point de vue des politiques de développement régional, on constate une gamme de programmes aux spécificités diversifiées. « On pourrait penser qu'à mesure que les connaissances sur le développement régional

progressent, les moyens de formuler des politiques adéquates et efficaces deviennent de plus en plus puissants (Côté, 1989 : 93).

Or, en ce qui concerne les politiques de développement régional au Canada et au Québec, les objectifs et les orientations auraient été longtemps élaborés de manière très générale alors que les mesures, programmes ou initiatives étaient proposés ou abolis, mais sans définition claire des responsabilités et surtout sans des évaluations de leurs résultats obtenus ou attendus. Il a été mentionné précédemment que les politiques publiques en matière de développement régional avaient entre autres comme objectif la réduction des disparités régionales.

Dugas précise, « le constat des disparités par le pouvoir public conduit les autorités gouvernementales à mettre en place une panoplie de programmes destinés à améliorer la répartition de la richesse et à favoriser le développement régional » (Dugas, 1988 : 15-16). Les politiques de développement régional ont donné naissance à de nouvelles ententes de développement et ont contribué à l'élaboration de nouveaux programmes de développement.

Or; pour Gagné, l'action gouvernementale est demeurée « essentiellement une affaire sectorielle sans aucune préoccupation considérable pour la dimension territoire » (Gagné, 2001 : 171).

Lévesque (1990) précise qu'à partir des années 1980, le développement régional fut défini en termes locaux (régions, quartiers, collectivités). Pour sa part, Favreau (2003) souligne que les différents paliers de gouvernements (fédéral, québécois, municipal) impliqués dans le développement régional au Québec auraient concentré leurs efforts principalement sur les régions ressources et le développement rural. C'est à ce moment que les chercheurs introduisirent la notion du développement local.

Les politiques de développement régional ont donné naissance à de nouvelles ententes de développement et ont contribué à l'élaboration de nouveaux programmes de



développement. Selon Dugas (2003), le degré de coordination entre les deux instances, fédérale et québécoise, a toujours été variable et fortement dépendant des interlocuteurs et des gouvernements en présence. Mais il semble que malgré des considérations semblables et une certaine concertation, les orientations de chacun des niveaux de gouvernements n'auraient jamais été coordonnées. Les interventions de l'État ont souvent changé aussi bien dans leurs orientations que dans leurs responsabilités, et ce, en fonction de l'importance des budgets accordés. Favreau (2003) souligne que les différents paliers de gouvernements (fédéral, québécois, municipal) impliqués dans le développement régional au Québec auraient concentré leurs efforts principalement sur les régions ressources et le développement rural.

Le développement régional constitue donc un défi propre au type de territoire et aux régions du Québec. Il interpelle et implique maintenant les intervenants de la base et du milieu. Cette nouvelle façon de voir le développement régional répondait aux axes d'intervention du nouveau paradigme du développement intégré, soit le développement endogène.

- Le développement local

Au Canada comme au Québec, dès le début des années 1990, les nouvelles préoccupations des gouvernements s'étaient tournées vers la croissance économique, le développement des entreprises et l'entrepreneuriat. « L'entrepreneurship local est le pivot du développement du Québec » (Proulx, 1994 : 85). Ainsi au Québec, le développement régional aurait été très axé sur l'entrepreneurship. Cette nouvelle façon de voir le développement régional répondait aux axes d'intervention du nouveau paradigme du développement intégré. C'est-à-dire que les régions devaient démontrer leur volonté de

participer avec l'État à l'élaboration de plans de développement, et ce, par une participation active.

C'est ainsi qu'on a vu apparaître chez les acteurs différentes appellations associées au terme de développement tel « endogène », « local », « communautaire ». Comme Joyal (2002) le souligne, le développement local repose sur des décisions prises par des acteurs locaux, et ce, pour le bien-être de leurs concitoyens. Prévost soutient :

Phénomène endogène, émergent, le développement local valorisera entre autres, l'entrepreneuriat et les PME locales privées ou collectives comme source de création d'emplois, l'adoption d'une démarche entrepreneuriale de la part des principaux intéressés et l'adoption résolue du partenariat pour mobiliser les énergies et les ressources (IREC, 01-03 : 21).

Pour Proulx, « le développement économique local désigne tout processus de mobilisation d'acteurs qui aboutit à l'élaboration de stratégies d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire » (Proulx, 1994 : 92).

C'est grâce aux efforts des acteurs sociaux qui ont pu mettre en œuvre des projets qui valorisent les ressources humaines et qui génèrent des bénéfices pour l'ensemble de la communauté locale.

Dans des travaux antérieurs, Tremblay précisait que selon certains auteurs,

Le développement local découle directement du concept du développement endogène. Michel Boisvert assimile le développement endogène et le développement local et il affirme ainsi : "Ce courant [...] en parlant du développement endogène], mieux connu sous le nom de développement local, est le seul qui mette autant d'accent sur le milieu comme facteur de développement,

opposant une planification ascendante — par le bas — aux stratégies habituelles de type descendant — par le haut." Dans cette conceptualisation, le développement local semble provenir du développement endogène, mais selon nous, il a subi une formalisation encore plus grande, ce qui a engendré plusieurs approches de développement local. En effet, les courants qui se sont développés dans le sillage du développement local sont notamment ceux des districts industriels, des milieux innovateurs, du post-fordisme et de la spécialisation flexible et du développement économique local et communautaire. Selon les différentes versions du développement local et selon les auteurs qui décrivent le développement local (Tremblay, Pecqueur, Vachon, Favreau, Proulx, etc.), l'accent sera mis davantage sur un principe plutôt que sur un autre. Il semble pourtant que nous puissions dégager deux approches de développement local qui englobent les autres courants (Tremblay, 1999 : 25-26).

Côté souligne que « les théories et les politiques de développement régional subissent aussi des transformations du fait qu'on les transpose dans des contextes différents de ceux dans lesquels elles ont été élaborées » (Côté, 1989 : 94).

Muller (2005) soutient pour sa part qu'en situation de changement, une attention doit être portée aux modalités de mise en œuvre d'une politique publique. Pour les gouvernements, autant fédéral que québécois, les politiques publiques en matière de développement régional semblent, de nos jours, être des outils usuels dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, pour la régulation économique et sociale. Toujours selon Muller (2005), tel que précisé plus haut, les changements dans les politiques sont attribuables aux changements de leurs objectifs, d'instruments et du cadre institutionnel qui structure l'action publique dans le domaine concerné.

La conception du développement régional a donc dû s'adapter à diverses mutations qui ont marqué le passage à l'État providence, puis à la montée en puissance (ou au retour) des idées libérales. Plusieurs écoles de pensée ont fait leur chemin dans le dossier du développement régional. Parmi les plus importantes, mentionnons la théorie des pôles de développement, celle du développement endogène et la théorie des grappes industrielles.

Divers thèmes ont également alimenté un débat qui se poursuit aujourd'hui comme la relation entre les régions ressources et les régions centres ou l'épineux sujet de la décentralisation.

Les différentes écoles de pensée telles l'école néoclassique, celle du développement endogène ou territorial, celle du développement inégal se disputent la compréhension du développement régional.

### **1.4.3 L'entrepreneuriat**

Au cours des dernières décennies, la notion d'«entrepreneuriat» a connu un engouement indéniable au sein de la communauté des chercheurs, et ce, plus particulièrement dans les sciences de la gestion. Pour ces derniers, l'entrepreneuriat est un phénomène hétérogène dont les manifestations sont multiples. C'est également un concept complexe, tout comme celui des politiques publiques, car il fait intervenir des variables multidisciplinaires relevant à la fois de l'économie, de la sociologie, de l'anthropologie, de l'histoire et des sciences politiques. Il est souvent associé à la création d'entreprise. L'entrepreneuriat occupe une place de plus en plus importante dans le tissu économique local, régional et national et il peut également y jouer un rôle dans le développement des régions du Québec. Comme le souligne Julien et al.,

La théorie touchant l'entrepreneuriat a un plus de 30 ans. Ses débuts sont avant tout américains et relèvent d'une approche provenant en bonne partie de la théorie économique classique voyant les entreprises isolées sur des marchés de concurrence parfaite et considérant les entrepreneurs comme des agents purement rationnels ne recherchant que leur profit (Julien et al., 2010 : 3).

Julien (2005a) souligne que les théories sur l'entrepreneuriat ne sont pas nécessairement fausses. Mais elles sont souvent trop liées à un territoire et à une époque, et surtout, elles sont la plupart du temps trop partielles.

- L'étymologie du mot entrepreneuriat

Selon l'Office québécois de la langue française (OQLF), le terme « entrepreneuriat » est composé du nom *entrepreneur* auquel on a ajouté la voyelle *-i* et le suffixe *-at* indiquant une fonction, formé sur le modèle de nombreux termes qui se terminent en *-iat* ».

Le mot « entrepreneuriat » est emprunté à l'expression anglaise « entrepreneurship ».

Selon le *Grand dictionnaire* de l'Office québécois de la langue française, les termes apparentés, par le sens, au mot entrepreneuriat sont entrepreneur et entrepreneurial.

Selon Rey dans *Le Grand Robert de la langue française* (2001),

L'entrepreneur est donc le pivot de tout le mécanisme économique. C'est sur lui que tout tourne. C'est vers lui que convergent tous les facteurs de production : c'est de lui aussi (...) que divergent tous les revenus, puisque ce qu'on appelle les revenus sous les noms divers d'intérêts, dividendes, rentes, fermages, loyers, salaires, traitements n'est pas que le prix touché pour la location du capital de la terre, de la main-d'œuvre, ou des services producteurs quelconques. L'Entrepreneur est donc tout à la fois le grand metteur en œuvre et le grand répartiteur (Rey, 2001 : 28).

Dans le mot « entrepreneurial » on retrouve également le mot entreprendre. Selon le *Dictionnaire historique de la langue française* (2006), le terme entreprendre, vers 1140, est composé de « entre » et de « prendre ». Au XIIe siècle, le verbe prend le sens de commencer quelque chose ou de se mettre à faire quelque chose. Il signifie toujours « l'idée d'action se retrouve dans plusieurs autres emplois » (*Dictionnaire historique de la langue française*, 2006 : 1256). Au XIIe siècle, le verbe prend le sens de commencer quelque chose.

Selon *Le Grand Robert de la langue française* (2001), le terme entrepreneur vient d'« entreprendre » et au XIIIe d'« entreprendre ». Il apparaît sous la forme « entreprendeur » et par la suite de empreneur et empreneur. L'Office québécois de la langue française définit le mot « entrepreneur » comme « une personne qui dirige une entreprise pour son propre compte et qui met en œuvre les divers facteurs de la production » ([http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r\\_Motclef/index1024\\_1.asp](http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index1024_1.asp)).

La déclinaison du mot « entrepreneurial » vient, selon le *Dictionnaire historique de la langue française* (2006), du dérivé « entrepreneur » avec le suffixe *-ial* (ou *-al*). « 1984, *l'Express* ; empr. à l'angl. *entrepreneuriat* (1922), dér. de *entrepreneur*, empr. au français » (*Le Grand Robert de la langue française*, 2001 : 29). L'Office québécois de la langue française le définit comme « relatif à l'entrepreneur; marqué du dynamisme, des qualités propres à l'entrepreneur ou caractéristiques de l'esprit d'entreprise » ([http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r\\_Motclef/index1024\\_1.asp](http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index1024_1.asp)).

*Le Grand dictionnaire* de l'Office québécois de la langue française définit l'entrepreneurship comme une « disposition particulière d'une personne pour concevoir, organiser, gérer et développer une entreprise ou toute autre activité à caractère innovant en faisant appel tant à l'intuition qu'aux capacités analytiques » ([http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r\\_Motclef/index1024\\_1.asp](http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index1024_1.asp)).

Comme on l'a constaté, la notion d'entrepreneuriat est récente. Les scientifiques produisent des travaux pour mieux cerner les réalités associées à l'entrepreneuriat. Jusqu'à maintenant ces efforts ne permettent pas de donner une définition du terme « entrepreneuriat ».

Comme il sera précisé plus loin, les déclinaisons du terme entrepreneuriat retenues dans la présente recherche sont « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur ».

- Qu'est-ce que l'entrepreneuriat?

L'entrepreneuriat est une notion complexe et ne peut être réduit à une simple définition. Il peut correspondre à une ou à plusieurs terminologies. De fait, les définitions du terme « entrepreneuriat » varient. Selon Julien et al., l'entrepreneuriat ne peut se rattacher à la simple création d'entreprises, voire à l'entrepreneur, propriétaire-dirigeant « il est un processus collectif qui relève de diverses dynamiques territoriales » (Julien et al., 2010 : 4). Dans des travaux antérieurs, Julien précisait,

Schumpeter, définissait l'entrepreneuriat comme « une activité permettant de créer, maintenir et agrandir une entreprise profitable ». Gartner (1990) reprend cette définition en expliquant que l'entrepreneuriat relève du « comportement menant à la création d'une nouvelle organisation ». D'autres auteurs mettent avant tout l'accent sur l'innovation. Ainsi, pour Curran et Burrows (1986), l'entrepreneuriat constitue fondamentalement un « processus innovateur [...] », ce qui exclut les reproductions d'entreprises ou les simples rachats, comme ceux faits par des managers. Vankataraman (1997) voit aussi l'entrepreneuriat comme « une nouvelle production de biens ou services répondant à une opportunité, avec toutes ses conséquences » ou encore comme « de nouvelles initiatives d'affaires initialement conçues et ensuite développées » pour atteindre le marché (Julien, 2005a : 3).

Peter Drucker, affirme, pour sa part, que : « l'innovation est l'instrument spécifique de l'entrepreneuriat. C'est l'instrument qui permet de doter les ressources d'une entreprise d'une nouvelle capacité à générer la richesse » (Industrie Canada, 2010 : 11-12). Plus précisément, c'est l'innovation qui génèrerait la création de la nouveauté, qui est l'essence même de l'entrepreneuriat. L'entrepreneuriat serait ainsi un puissant facteur d'innovation, de productivité, de création d'emplois et de croissance économique. Les pays qui affichent un haut degré d'activités entrepreneuriales seraient plus susceptibles d'être solides sur le plan économique.

Pour Dumais et al., l'entrepreneuriat se définit comme la « fonction d'une personne qui mobilise et gère des ressources humaines et matérielles pour créer, développer et implanter des entreprises » (Dumais et al., 2005 : 17). Ce terme, « entrepreneuriat » est toutefois défini comme étant « un rôle social qui se compose d'activités qui visent à créer, à maintenir et à développer une ou des entreprises » (Dumais et al., 2005 : 18).

Selon Pierre-André Julien (2005b), l'entrepreneuriat est aussi un processus collectif qui relève de divers dynamismes territoriaux et s'applique différemment selon le type d'économies et de territoires. L'entrepreneuriat semblerait se modifier et s'adapter selon les politiques publiques, selon le milieu, selon les conjonctures économiques qui prévalent, etc. L'entrepreneuriat varierait ainsi d'un territoire à l'autre, il faut alors tenir compte de l'insertion sociale de l'organisation et ses liens avec le milieu.

Dumais et al., définissent également le mot entrepreneuriat comme étant,

Un phénomène combinant un individu et une organisation. L'un se définit par rapport à l'autre et vice-versa. Ainsi, le terme entrepreneuriat décrit une relation symbiotique entre un entrepreneur et une organisation : l'entrepreneur agit, structure et engage son environnement à des fins socio-économiques. [...] Le terme entrepreneuriat est parfois utilisé, dans les revues spécialisées, pour désigner la notion de création d'entreprises. De fait, l'entrepreneuriat résulte de plusieurs facteurs plus ou moins complémentaires, l'esprit d'entreprise, la création d'entreprise et l'action



d'entreprendre ou de conduire une entreprise en étant entrepreneur. La création d'entreprise est l'acte fondateur de l'entrepreneuriat (Dumais et al., 2005 : 17).

Pour sa part, l'OCDE définit l'entrepreneuriat comme étant « une façon de voir les choses et un processus pour créer et développer des activités économiques à base de risque, de créativité et d'innovation à gérer à l'intérieur d'une nouvelle ou d'une organisation existante » (Julien, 2005a : 3).

Julien (2005b) relie aussi la question de l'entrepreneuriat avec celle du développement territorial endogène. Celui-ci contribuerait donc activement au développement des régions du Québec et à leur croissance économique. Les collectivités qui affichent un fort dynamisme entrepreneurial sont habituellement en meilleure situation au plan économique comparativement à celles où la culture entrepreneuriale est faible ou quasi absente.

L'entrepreneuriat est ainsi une notion récente et nous renvoie à des réalités complexes. Au cours des dernières décennies, plusieurs chercheurs se sont efforcés de définir ces réalités en mettant l'accent sur une vision plus individuelle soit sur l'entrepreneur et l'entreprise, tandis que d'autres insistent sur des facteurs collectifs, sociaux ou territoriaux impliquant le milieu ou la région. Toutefois, les politiques publiques du gouvernement du Canada sont plus orientées vers l'entreprise, soit l'entrepreneur individuel, tandis que dans celles du gouvernement du Québec, l'entrepreneur collectif fait partie maintenant des politiques au même titre que l'entrepreneur individuel.

Au Canada comme au Québec, dès le début des années 1990, les politiques publiques de développement régional des gouvernements s'étaient tournées vers la croissance économique, le développement des entreprises et l'entrepreneuriat. À ce moment, au Québec, le développement régional aurait été très axé sur l'entrepreneurship.

Comme on a pu le constater, les politiques publiques subissent des changements entre autres dus à la conjoncture économique et au changement des partis politiques au pouvoir. Pour sa part, le concept du développement régional intègre maintenant tout le développement local ou endogène et même la notion territoriale. Pour sa part, l'entrepreneuriat n'est plus seulement un entrepreneuriat individuel, mais également un entrepreneuriat collectif.

Ces trois concepts sont fort complexes et l'ambition de ce mémoire est de s'efforcer de les relier entre eux et de les rattacher à des questions de recherche qui seront maintenant précisées.

## **1.5 LES QUESTIONS DE RECHERCHE**

Les sections précédentes présentent et situent les principaux concepts de notre étude. Afin de bien camper ce mémoire, cette partie précise les questions de recherche reliées aux politiques publiques en relation avec le développement régional et la place donnée à l'entrepreneuriat.

### **1.5.1 La question générale**

Les auteurs étudiés et leurs propos n'ont pu préciser clairement que les politiques publiques en matière de développement régional étaient élaborées en fonction et pour le développement de l'entrepreneuriat dans les régions du Québec. La présente recherche suggère justement de se pencher sur la place qu'occupe l'entrepreneuriat dans les politiques publiques.

La première question de recherche s'impose d'ores et déjà : au-delà des références scientifiques et des théories, quelle place l'entrepreneuriat occupe-t-il dans les politiques publiques de développement régional, au cours des vingt dernières années soit de 1988 à 2008 au Québec?

Cette réflexion soulève plusieurs interrogations reliées à la question générale. En effet, quelle évolution peut-on constater dans les politiques publiques en matière de développement régional à l'égard de l'entrepreneuriat? Les documents consultés en parlent-ils? Le terme entrepreneuriat a-t-il connu une évolution? Les politiques abordent-elles les notions d'« entrepreneuriat individuel » et d'« entrepreneuriat collectif » ? Les politiques publiques soutiennent-elles l'entrepreneuriat dans le développement régional? S'agit-il d'une préoccupation pour les gouvernements fédéral et québécois?

### **1.5.2 Les questions spécifiques**

La visée principale de ce mémoire de maîtrise est de vérifier la place qu'occupe l'entrepreneuriat dans les différentes politiques publiques de développement régional des gouvernements du Canada et du Québec. À cette démarche se sont rattachés plusieurs questionnements : Est-ce que l'« entrepreneuriat » est présent dans ces politiques au cours de la période étudiée? A-t-il connu des évolutions? Les politiques publiques en matière de développement régional interpellent-elles toutes la notion de l'entrepreneuriat? Les instruments de mise en œuvre des politiques publiques impliquent-ils cette notion?

La recherche a également essayé de préciser s'il y avait une évolution du discours à travers les années et le vocabulaire utilisé. De quelle façon, le sujet a-t-il été traité au fil des ans? On souhaite, notamment, indiquer si la notion d'entrepreneuriat a changé, et ce, principalement parmi différentes appellations. Entre autres, pendant la période étudiée, est-ce que le terme « entrepreneuriat » a été employé avec le même vocabulaire et les mêmes définitions? Quelle place l'entrepreneuriat occupait-il en 1988 par rapport à 2008 dans les

politiques gouvernementales? Selon les partis politiques au pouvoir, autant du côté du gouvernement fédéral que du gouvernement québécois, l'entrepreneuriat a-t-il eu la même importance dans les différentes politiques en matière de développement régional? Existe-t-il une convergence entre les gouvernements fédéral et québécois en matière de politique publique de développement régional notamment pour l'entrepreneuriat?

Toutes ces interrogations circonscrivent l'objet du présent mémoire, lequel tente de leur fournir des réponses. La présente démarche propose une analyse des politiques publiques en matière de développement régional au Québec suivant une perspective historique remontant aux années 1988. À la fin des années 1980, on constatait des changements dans les politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Canada. Pour sa part, le gouvernement du Québec développait ses premières politiques en cette matière. En traitant les différentes politiques publiques selon une approche cognitive, l'objectif est de faire ressortir l'impact de l'entrepreneuriat dans les politiques et dans leurs mises en œuvre.

L'intérêt de ce questionnement est de vérifier si l'entrepreneuriat est un enjeu dans les différentes politiques publiques en matière de développement régional élaborées par les gouvernements du Canada et du Québec. En abordant cette recherche selon une approche cognitive, l'objectif est de montrer la place qu'occupe l'entrepreneuriat, sa portée et son évolution, et ce, à travers deux décennies.

La présente recherche va essayer de répondre à ces questionnements, et ce, en comparant les discours des deux gouvernementaux, canadien et québécois, touchant le développement régional et l'entrepreneuriat.

## **1.6 LA METHODOLOGIE**

Cette partie du mémoire aborde la méthodologie de recherche employée pour analyser les documents sélectionnés ainsi que le choix du corpus. L'entrepreneuriat et les politiques publiques en matière de développement régional sont deux dimensions cognitives extrêmement larges. Dans ce contexte, la méthodologie de la recherche la plus appropriée pour analyser les discours actuels et passés, compte tenu des objectifs poursuivis, de l'approche privilégiée et de la collecte des données est l'analyse de contenu qui représente l'outil idéal pour atteindre les résultats recherchés par ce mémoire.

### **1.6.1 L'analyse de contenu comme méthode**

Selon les questionnements soulevés précédemment, l'analyse de contenu représentait l'outil de recherche approprié pour analyser les différentes politiques publiques en matière de développement régional retenues. Comme le souligne Lacour et al. :

Comme dans toute démarche scientifique, le chercheur qui fait une analyse de contenu doit d'abord préciser clairement ce qu'il entend étudier et définir avec exactitude le problème qu'il s'efforcera de résoudre dans sa recherche. Selon le problème et les objectifs de recherche, l'analyse de contenu peut être strictement exploratoire : le chercheur s'attache uniquement à décrire un contenu, à vérifier ce qu'il suppose implicitement ou à élaborer des hypothèses. Toutefois, celle-ci peut aller plus loin : il s'agit alors pour le chercheur de vérifier les hypothèses qu'il a formulées dès le début de sa recherche, de manière à ce qu'elles soient opérationnelles et vérifiables (Lacour et al., 1995 : 6).

Cette méthode, l'analyse de contenu, est « la technique tout indiquée pour analyser non seulement les productions actuelles, mais celles du passé » (Angers, 1992 : 165). Pour

sa part, Gauthier (2003) précise que l'analyse de contenu regroupe différents types d'analyse, tels que les productions visuelles et les productions langagières. Elle est donc utilisée sur les productions écrites, sonores ou audiovisuelles, provenant d'individus ou de groupes, ou portant sur eux, et dont le contenu se présente sous forme non chiffrée, ce qui permet de procéder à un prélèvement quantitatif ou qualitatif. Cette dernière inclut les discours oraux et les discours écrits. L'interprétation se fonde donc sur le recours aux méthodes pratiques de l'analyse documentaire : fabrication de résumé des documents et de répertoire (mots clés). Les discours sont alors analysés généralement pour leur contenu informatif.

Selon les auteurs consultés (Bardin, 2001, Robert & Bouillaguet, 1997, Landry, 1992; L'Écuyer, 1987 et 1990; Mucchielli, 1988; Ghiglione, Beauvois, Chabrol & Trognon, 1980), l'analyse de contenu permet de découvrir, par une méthode rigoureuse d'analyse des textes, la signification des messages contenus dans le matériel consulté.

L'objectif est donc d'expliquer les activités cognitives du locuteur telles que ses préférences, ses thématiques, sa position idéologique, son attitude. Analyser un document ou une communication, c'est rechercher les informations qui s'y trouvent, dégager le ou les sens de ce qui y est présenté et formulé, classer ce que contient ce document ou cette communication. Cette marche à suivre donne l'occasion de minimiser les éventuels biais cognitifs et culturels en s'assurant de l'objectivité d'une démarche de recherche comme celle entreprise dans ce mémoire. L'analyse de contenu permet donc de retrouver, de quantifier, même de voir évoluer le sujet ou les idées, et ce, à l'intérieur d'un ensemble de documents, soit le corpus.

Pour sa part, Bardin (2003) définit l'analyse de contenu comme,

Un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des « discours » extrêmement diversifiés et fondés sur la déduction ainsi que l'inférence. Il s'agit d'un effort d'interprétation,

qui se balance entre deux pôles, d'une part, la rigueur de l'objectivité, et, d'autre part, la fécondité de la subjectivité (Bardin, 2003 : 246).

Les politiques publiques ont une dimension cognitive assez large et leur analyse oblige à faire des choix méthodologiques cohérents et ciblés. L'analyse de contenu nécessite une sélection de la documentation en lien avec les questions retenues dans le cadre de l'étude. Cette technique justifie de bien comparer les points de vue et de trouver des réponses à la question principale et aux questions plus spécifiques posées dans le mémoire. D'autres recherches sur les politiques publiques de développement viennent en appui à ce choix. Pensons aux mémoires ou à la thèse de Carole Boucher<sup>3</sup>, Danielle Doyer<sup>4</sup> et Estelle Delay.<sup>5</sup>

Pour Wanlin (2007), l'analyse de contenu s'organise autour de trois phases chronologiques, soit la préanalyse, l'exploitation du matériel ainsi que le traitement des résultats. La première possède trois missions : le choix des documents à soumettre à l'analyse, la formulation des hypothèses ainsi que des objectifs et l'élaboration des indicateurs sur lesquels s'appuiera l'interprétation finale. L'exploitation du matériel vise surtout à procéder aux opérations de codage, de décompte ou d'énumération en fonction des consignes préalablement formulées. Le traitement des résultats consiste à prendre appui sur les éléments mis au jour par la catégorisation pour fonder une lecture à la fois originale et objective du corpus étudié.

---

<sup>3</sup> Boucher, Carole. 2005. *Analyse de l'approche « horizontale » dans les politiques publiques de développement régional au Québec de 1983 à 2001 : vers une vision horizontale*. Mémoire de maîtrise en développement régional. UQAR, Rimouski, 123 p.

<sup>4</sup> Doyer, Danielle. 1997. *Analyse des représentations et visées d'action de la décentralisation des pouvoirs dans les politiques de développement régional au Québec de 1976 à 1994*. Mémoire de maîtrise. UQAR, Rimouski, 315 p.

<sup>5</sup> Delay, Estelle. 2008. *La question identitaire en Europe et en Amérique du Nord : dimensions sociales, politiques et théoriques*. Mémoire de maîtrise en développement régional. UQAR, Rimouski, 406 p.

Pour sa part, Richard (2006) distingue les trois grandes phases dans le déroulement de l'analyse de contenu : la collecte des données pour la préanalyse, le codage des données et le traitement des données.

L'analyse de contenu consiste donc à sélectionner, condenser, catégoriser, regrouper et organiser l'information contenue dans une grande variété de documents et sur une grande variété de supports pour faciliter le repérage et la lecture des documents. Plus précisément, elle vise à identifier les notions contenues dans les documents et à les représenter d'abord sous forme abrégée (annotations, résumés indicatifs ou résumés informatifs), pour en accélérer la prise de connaissance et ensuite sous forme codée, pour en faciliter le repérage.

L'approche qualitative, inductive, par l'observation des faits, permettra de développer un processus de recherche considérant l'accumulation des données empiriques. Elle laisse place à une certaine évolution du problème de recherche tout au long de l'exercice. Le corpus servira de base d'analyse puisque l'observation des faits par la démarche inductive y sera directement liée. Pour comptabiliser les données de la grille d'analyse, l'approche quantitative sera utilisée pour ce volet.

### **1.6.2 La méthodologie de la recherche et la grille d'analyse**

Le sujet au cœur de cette analyse de contenu est l'« entrepreneuriat », à travers les politiques publiques en matière de développement régional. Afin de circonscrire la recherche et se donner des balises, quatre mots clés ont été retenus, soit « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur ». Ceux-ci tiennent compte des considérations étymologiques qu'on a vues précédemment.

Comme pour le mot « entrepreneuriat », on a choisi le terme francophone plutôt qu'« entrepreneurship » qui est anglophone. Mais lors de la préanalyse, le terme



anglophone se retrouvait dans plusieurs politiques publiques (en français) des gouvernements fédéral et provincial, alors on a décidé de le garder.

Le terme entrepreneurial a également été retracé, lors de la préanalyse. On l'a conservé et il vient enrichir les analyses de l'« entrepreneuriat ». Puis on a retenu le terme « entrepreneur » (e,s). Ce dernier revenait très souvent et donc l'analyse étymologique indique qu'il est relié tant à l'« entrepreneurship » qu'à l'« entrepreneuriat ». Le terme entreprise n'a pas été choisi, car il revenait trop souvent, et sa notion est trop largement ouverte sur l'économie.

Ces mots clés, « entrepreneuriat » « entrepreneurial » « entrepreneurship » et « entrepreneur », ont été les principaux éléments dans la collecte des données, de même que leurs dérivés.

- La méthodologie de la recherche

La méthodologie pour la présente recherche est basée sur trois grandes étapes. La première, qualitative, a consisté en une préanalyse. Celle-ci a permis essentiellement de choisir les documents tout en se donnant une vue d'ensemble, de formuler des hypothèses et des objectifs pour l'analyse proprement dite et de développer des indicateurs sur lesquels appuyer les interprétations. C'est l'étape où l'on a sélectionné les documents, où on a pris contact avec les divers matériaux possibles pour déterminer ceux qui seront à même de correspondre aux différents critères de la recherche.

Pour ce faire, tous les éléments du corpus retenus ont été recueillis dans leur intégralité sur format papier. Après, chaque politique du corpus a été transférée sur un support informatique en numérisant la version et par la suite mis en format (PDF et Word) permettant de faire des recherches de mots. Ils ont été, par la suite, numérisés afin d'en

obtenir une version informatique et vérifiés pour s'assurer de la fidélité à la version originale. Des modifications ont été apportées à chacune des politiques afin d'en faciliter les recherches. Celles-ci consistaient à retirer des éléments, tels que les tableaux; les messages du ministre ou d'un autre locuteur; les photos; les schémas; la table des matières; le préambule et les notes de bas de page afin de concentrer l'analyse sur les éléments strictement textuels.

Lors de la préanalyse, une recherche préalable de différents mots clés dans deux politiques du gouvernement du Canada et du Québec a été effectuée, et ce, afin de confirmer le choix des politiques publiques et des termes sélectionnés. À la suite de ce pré-test, les quatre termes et les dix politiques ont été priorisés et retenus. Ceux-ci devaient permettre d'analyser les différentes politiques, de les comparer et de répondre au questionnement de ce mémoire.

La seconde étape a visé essentiellement la catégorisation, le codage et la classification des textes retenus en fonction de la grille de lecture préétablie. Cette phase quantitative consistait surtout à procéder aux opérations de codage, décompte ou énumération en fonction des consignes préalablement formulées. On a procédé alors à un repérage de chacun des mots clés dans chacune des politiques. Une fois cela complété, on a procédé au décompte de chaque mot. Il a fallu observer à nouveau la présence des mots-clés à travers les différents documents en plus d'en faire un recensement exhaustif à travers les transcriptions.

Ce nombre a été transcrit dans une nouvelle grille d'analyse. Cette étape a permis également de valider la pertinence des choix faits des politiques analysées et des mots clés pour la présente recherche. L'outil informatique a servi à repérer la fréquence de chaque mot clé. Cette méthode a facilité le recours au texte et a permis de replacer chaque terme dans son contexte, soit celui de la phrase. Cette démarche a visé à catégoriser les mots et à les placer dans la grille d'analyse.

La dernière phase avait pour but d'observer la fréquence d'apparition des termes dans les politiques étudiées, à préciser et à établir les liens qu'elles entretiennent entre elles afin de les comparer. Les données brutes ont été traitées de manière à les utiliser. Pour faire suite à cela, des interprétations ont pu être proposées à propos des objectifs et ont permis de vérifier les hypothèses de départ et d'en formuler de nouvelles, si nécessaire.

- La grille d'analyse

Cette partie aborde la cueillette des données. La grille d'analyse permet de soumettre le contenu des différentes politiques à un examen objectif et systématique. Comme le souligne Lacour et al. (1995), celle-ci se construit en même temps qu'on procède à un premier examen des documents.

Le thème au cœur de l'analyse de contenu retenue est l'« entrepreneuriat ». Les mots gravitant autour de cette préoccupation ainsi que leurs dérivés : « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial », « entrepreneur » ont été sélectionnés en se référant aux hypothèses de la recherche.

L'unité d'enregistrement à l'intérieur de la grille d'analyse choisie fut le mot. Il est intéressant de souligner que dans le premier décompte, lors du choix de mots, les expressions les plus courantes étaient « entrepreneur » et « entrepreneurship ». Quant au choix du terme « entrepreneuriat » et « entrepreneurial », ils se retrouvaient dans les politiques à des fréquences différentes pour l'ensemble des politiques.

À partir des mots clés et des politiques, la grille d'analyse a été bâtie. Le modèle de la grille d'analyse (voir annexe 4) présente les politiques publiques dans un ordre chronologique et il comprend les éléments suivants : locuteur, soit le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, titre de la politique publique, soit les différentes

politiques en matière de développement régional au cours de la période à l'étude et les quatre termes retenus soit « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur ». Tous les dérivés, qu'ils soient féminins/masculins et pluriels/singuliers, de ces quatre mots-clés ont été retenus dans le repérage.

### **1.6.3 Le choix du corpus**

Le corpus représente la cible de la recherche et doit répondre à certaines conditions. Alors, la constitution du corpus doit obéir à quatre règles principales : « la règle de l'exhaustivité, complétée par la non-sélectivité; la règle de la représentativité; la règle de l'homogénéité; la règle de la pertinence par rapport à l'objectif de recherche » (Richard, 2006 : 186).

Afin d'assurer une cohérence du corpus, trois critères de bases ont guidé la construction de l'échantillonnage, soit le locuteur, l'objet et le destinataire. Chaque document devait émaner du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec, qu'on appelle dans le présent document des locuteurs. Pour sa part, l'objet est l'échantillonnage concernant les politiques publiques en matière de développement régional. Celles-ci sont des documents publics, on parle alors du destinataire.

Le choix des politiques publiques n'a pas été simple. Elles ont été choisies pour répondre aux questions générales et spécifiques de la recherche afin de saisir l'évolution de la pensée des deux acteurs ou des locuteurs, soit le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement du Québec, en se basant sur les règles principales, mentionnées ci-dessus.

Les documents sélectionnés s'inscrivent dans une période charnière du développement régional. Cette documentation couvre des cycles de croissance et une période de crise économique ou de récession qu'a connue le Québec entre 1988 et 2008 et une révision de la participation de l'État dans le développement régional.

Les recherches effectuées sur les politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Canada, pour la période circonscrite, démontrent qu'elles ont été très peu étudiées. Alors la sélection des politiques des gouvernements fédéral et québécois couvre des périodes charnières autant au point de vue économique, politique que des changements dans la participation de l'État dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement régional. Le corpus est alors constitué des principales politiques publiques émanant des gouvernements du Québec et du Canada en matière de développement régional entre 1988 et 2008.

Notons que pour la période des années 1945 à 1987 inclusivement, aucun document n'a été retenu. C'était les périodes de l'après-guerre, de Duplessis et de la Révolution tranquille, où l'État jouait un certain rôle d'État providence. La période arrêtée, 1988 à 2008, fournissait le matériel nécessaire aux fins de la recherche et couvrait trois cycles économiques bien distincts.

Le thème principal est l'entrepreneuriat dans les différentes politiques publiques en matière de développement régional. Afin de bien cerner la question, l'étude s'est attardée aux différentes politiques élaborées durant la période d'observation. En choisissant les politiques publiques en matière de développement régional élaborées et mises en œuvre entre 1988 et 2008, la recherche avait un cadre déterminé permettant ainsi d'éviter de diluer l'objet et les objectifs de la recherche.

Un recensement des politiques émises par les deux paliers gouvernementaux a été fait. Au plan fédéral, on a dénombré 15 politiques (voir annexe 2) couvrant la période étudiée. Pour le gouvernement du Québec (voir annexe 3), on en retrouve huit. Le corpus est donc composé de 10 politiques publiques en matière de développement régional sélectionnées à partir d'un échantillon de 23 énoncés publics émanant du gouvernement du Canada (annexe 2) et du gouvernement du Québec (annexe 3). Il s'agit de discours émanant des gouvernements du Canada et du Québec en place et signés d'un de ses représentants (locuteur). Il a été important que les éléments du corpus se succèdent et que les deux

locuteurs couvrent sensiblement les mêmes périodes, et ce afin d'offrir une analyse plus raffinée sans avoir un matériel plus vaste.

Il faut souligner que quelques documents de l'échantillonnage n'ont pas été retenus pour la présente analyse, comme la *Politique nationale de la ruralité 2001-2006* et *Un Québec fort de ses régions – Horizon 2005*. Ces politiques concernent plus la ruralité que le développement régional. Pour sa part, la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* se termine après la période retenue et touche également la ruralité.

Pour les politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Canada les *Rapports sur les plans et priorités 1999/2000 et 2004/2005 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* n'ont pas été retenus.

Il était important dans le choix des politiques de garder un équilibre entre les différents cycles économiques afin de permettre une analyse comparable.

Pour constituer le corpus, dix politiques ont été retenues dans notre échantillon. Ces dernières sont toutes publiques et accessibles pour consultation.

Les cinq politiques publiques en matière de développement pour le gouvernement fédéral du Canada retenues pour la période de 1988 à 2008 sont :

- 1988 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec;
- 1997 Rapports sur les plans et priorités 1997/1998 pour le Bureau fédéral de développement régional du Québec;
- 2001 Rapports sur les plans et priorités 2001/2002 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;
- 2006 Rapports sur les plans et priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;

2008 Rapports sur les plans et priorités 2008/2009 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Les cinq politiques publiques en matière de développement pour le gouvernement du Québec couvrant la période de 1988 à 2008 sont :

- 1988 Québec, à l'heure de l'entreprise régionale;
- 1992 Développer les régions du Québec;
- 1997 Politique de soutien au développement local et régional;
- 2001 La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources – Budget 2001/2002;
- 2004 Devenir maître de son développement : la force des régions.

[MCours.com](http://www.MCours.com)

